

Le député socialiste Régis Juanico estime la décision du Conseil constitutionnel justifiée:

«Un mensonge délibéré de l'équipe Sarkozy»

Régis Juanico, député PS de la Loire, trésorier du Parti socialiste pendant la campagne de François Hollande, estime que la décision du Conseil constitutionnel confirme les propres observations du PS sur la campagne présidentielle du candidat UMP. Vous aviez déjà alerté la Commission nationale des comptes de campagne (CNCCFP) sur l'utilisation des moyens de la République par le candidat Sarkozy. Comment réagissez-vous à la confirmation du rejet de ses comptes ?

Nous ne sommes pas surpris : c'est une décision logique. C'est l'application de la loi, tout simplement. Pendant la campagne, nous avions effectivement scruté à la loupe les déplacements de Nicolas Sarkozy entre novembre 2011 et le 15 février 2012, date de sa déclaration de candidature, pour dénoncer ce mélange des genres. Nous avions en outre estimé que Nicolas Sarkozy faisait entre 60 et 80% de déclarations électorales dans le cadre de sa fonction.

Aujourd'hui, non seulement le Conseil constitutionnel confirme, à quelques dizaines de milliers d'euros près, le jugement de la CNCCFP, mais il va plus loin : on passe à un total de quasiment 23 millions d'euros. Donc il y a eu un mensonge délibéré dans cette sous-estimation par l'équipe de Nicolas Sarkozy, qui avait déposé des comptes de 21,3 millions d'euros. On arrive à une sous-déclaration de 1,7 million d'euros ! Ce n'est pas négligeable ! De façon plus anecdotique, la reconnaissance des déplacements d'Henri Guaino, même s'ils ne représentent que 17 000 euros, comme relevant de la campagne, est une satisfaction pour nous, qui les avions signalés à la CNCCFP. Ce n'était pas très malin de se balader dans toute la France et de faire des meetings avec l'affiche de Nicolas Sarkozy sur l'estrade...

Le Conseil constitutionnel a réintégré dans les comptes de Sarkozy des dépenses imputées à l'UMP. Au PS, vous avez été confronté à cette question, notamment avec la primaire. Quelle a été votre méthode pour distinguer ce qui relevait de la campagne de Hollande ?

Il existe des clés de répartition qui sont éprouvées dans les déclara-



tions des comptes de campagne précédents. A partir de cette base et des règles qui ont été définies en avril [2012], nous savions exactement ce que nous devions déclarer.

Il faut dialoguer avec la CNCCFP dès qu'on a un doute pour savoir si on doit intégrer ou non une dépense et toujours être précautionneux. A partir du moment où vous sous-déclarez d'1,7 million d'euros, ça ne pouvait que sauter aux yeux des techniciens de la CNCCFP !

L'UMP n'a pas fait dans la dentelle... Par exemple, sur le meeting de Villepinte, qui a réuni 5 000 personnes le matin pour une heure ou deux, et 50 000 l'après-midi, la CNCCFP a pris les coûts moyens d'un conseil national de l'UMP et estimé que la répartition entre le parti et le candidat était de l'ordre de 80/20 et non 50/50. Nous, nous avons réparti les frais entre parti et candidat en fonction de la nature de chaque événement.

Cette décision du Conseil constitutionnel est inédite. Est-ce que ça va changer la manière dont les présidents en exercice vont désormais mener campagne ?

Bien sûr. Nous l'avions compris dès la décision de la CNCCFP en décembre. Cela veut dire que si François Hollande est à nouveau candidat en 2017, il faudra prendre encore plus de précautions. Cela veut aussi dire qu'il ne faut pas attendre le 15 février pour déclencher le compteur alors que le premier tour est en avril... Faire la différence entre la période de pré-candidature et la candidature est un exercice particulièrement délicat.

L'attitude du président-candidat devra aussi changer : il ne pourra pas se permettre de faire des déclarations électorales pendant ses déplacements présidentiels. Il faudra faire attention : si le Conseil constitutionnel a estimé que la quasi-totalité des déplacements de Sarkozy entre novembre et février entrerait bien dans le cadre de la fonction, l'exemple de Toulon montre qu'on ne peut pas se permettre n'importe quoi. Il faudra établir des règles d'étanchéité assez strictes. Et se déclarer plus tôt. Mais cela, c'est encore trop tôt pour en parler...

Recueilli par **KIM HULLOT-GUJOT**